

# Infolettre

mars 2023

## Dans cette édition

- 1 Coordinatrice de la participation des patients
- 2 MS Run 2023
- 3 Droits des patients
- 4 Augmentation des suppléments de chambre



Coordinatrice de la participation des patients

## Coordinatrice de la participation des patients

---

Le NMSC est un précurseur en matière de participation des patients. Nous avons à cœur de prendre le temps d'échanger avec nos patients. Et ce, par l'intermédiaire de notre groupe de dialogue, au sein du groupe de participation des patients à la recherche scientifique et dans le cadre de nos activités quotidiennes.

Nous nous efforçons de considérer la personne derrière le patient et de lui proposer des soins, une thérapie et un traitement de haute qualité. Nous avons choisi de considérer la personne atteinte de SEP comme un interlocuteur à part entière et nous voulons aller plus loin à l'avenir en accordant à nos patients un rôle encore plus actif.

Cette tâche n'est pas celle d'une seule personne, mais de nous tous.

Sara De Bondt, (neuro)psychologue clinicienne, est une véritable pionnière dans ce domaine. Nous avons donc le plaisir de vous annoncer qu'en plus de sa fonction actuelle, Sara est désormais officiellement nommée coordinatrice de la participation des patients au sein du NMSC. Comme son titre l'indique, Sara jouera un rôle de coordination dans l'évolution du projet de participation des patients au sein de notre centre d'expertise.

Nous lui souhaitons beaucoup de succès !

## MS Run 2023

---

La MS Run aura lieu pour la troisième fois le dimanche 9 avril 2023. Cet événement et ses nombreuses activités sont organisés par l'ASBL WACA Belgium et Landelijke Gilden. La journée s'articulera autour d'une balade pour les personnes atteintes de SEP et les

enfants à bord de véhicules américains, de motos et de trikes. D'autres animations seront organisées tout au long de la journée : spectacles, stands de boissons et de nourriture et divers exposants. Tous les bénéfices de la journée seront reversés au NMSC et nous permettront de financer les recherches scientifiques et les aides pratiques pour nos patients. Ce projet a été initié par Madame Peggy Goossens, suivie au NMSC depuis de nombreuses années. Nous admirons son implication dans ce projet et lui sommes reconnaissants d'avoir pris cette initiative. Nous vous recommandons tous de vous rendre à Montaigu ce jour-là et de soutenir l'action. Vous souhaitez participer à la randonnée ? Contactez Peggy Goossens ([peggy.goossens@proximus.be](mailto:peggy.goossens@proximus.be)).

Vous trouverez plus d'informations sur les flyers disponibles et sur <https://msrun2023.be>.

## Droits du patient

---

D'après la loi relative aux droits du patient, chaque patient a droit :

- ✓ à des soins de qualité ;
- ✓ au libre choix du praticien ;
- ✓ à toutes les informations sur son état de santé ;
- ✓ à la possibilité d'accepter ou non un traitement ;
- ✓ à un dossier à jour, avec possibilité de le consulter et de le copier ;
- ✓ à la protection de sa vie privée ;
- ✓ à la possibilité de déposer une plainte auprès du service de médiation.

20 ans après l'élaboration de la loi relative aux droits du patient, le ministre Vandenberghe a préparé un projet de mise à jour. Celui-ci se concentrera sur trois domaines :

- dans l'intérêt du patient : la loi doit s'engager en faveur de soins plus ciblés et la planification préalable des soins doit pouvoir être inscrite dans la législation ;
- avec le patient : en tant que patient, vous devez pouvoir indiquer qui, parmi l'équipe de soignants, votre famille, vos proches et vos parents, peut être impliqué dans le respect de vos droits ;
- par le patient : plus de transparence sur les qualifications des prestataires de soins de santé et sur les informations financières.

Toute personne qui le souhaite peut formuler des recommandations ou des commentaires sur le projet de loi jusqu'au 18 avril. Une date soigneusement choisie puisqu'il s'agit de la Journée européenne des droits du patient. Plus d'informations sur <https://vandenbroucke.belgium.be/fr/modernisation-de-la-loi-relative-aux-droits-du-patient>

## Augmentation des suppléments de chambre

---

Les fournisseurs du NMSC augmentent leurs prix de 6 % à 20 % en raison de l'inflation croissante. Nous prévoyons, en outre, un doublement de notre facture d'électricité d'ici à 2023. Nous sommes donc contraints d'adapter les suppléments de chambre des chambres particulières.

Le NMSC a décidé d'augmenter les suppléments des chambres particulières de 65 € à 80 € à partir du mois d'avril. Nous espérons que vous comprendrez cette mesure.